



Mairie d'INGRANNES

10 rue de la Mairie 45450 INGRANNES

Tel : 02 38 57 13 08

mairie@ingrannes.fr

INGRANNES le 24 février 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la **Réunion du Conseil Municipal** qui se tiendra à la mairie d'Ingrannes le :

Mardi 3 mars 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR :

◆ DELIBERATIONS :

- Attribution des subventions aux associations pour 2026
- Compte Fiscal Unique (CFU) 2025 – budget communal
- Affectation du résultat du budget communal
- Budget primitif 2026 du budget communal
- Compte Fiscal Unique (CFU) 2025 – budget assainissement
- Affectation du résultat du budget assainissement
- Budget primitif 2026 du budget assainissement
- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
- Demande de la subvention « En Scène » au Département
- Validation du PAPRI Pact
- validation du plan intercommunal de sauvegarde et de la convention de mise à disposition de moyens

◆ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Éric POILANE

